

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 18 mars 2019, à 19 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau et monsieur Maxime Bélanger.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2019 à 19 h 03.
 - b) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2019 à 17 h 08.
4. **Administration, finances et qualité de services**
 - a) Rapport de la mairesse et responsables de comités.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Avis de motion du règlement # 14F-2006 modifiant le règlement # 14-2006 pour augmenter le fonds de roulement de 750 000 \$ à 1 000 000 \$.
 - d) Dépôt et présentation du règlement # 14F-2006 modifiant le règlement # 14-2006 pour augmenter le fonds de roulement de 750 000 \$ à 1 000 000 \$.
 - e) Avis de motion du règlement # 83-2014-A12 modifiant le règlement # 83-2014 portant sur le financement de certains biens, services ou activités de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin.
 - f) Dépôt et présentation du projet de règlement # 83-2014-A12 modifiant le règlement # 83-2014 portant sur le financement de certains biens, services ou activités de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin.
 - g) Autorisation d'emprunt temporaire – Règlement # AG-045-2019 acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels et équipements connexes.
 - h) Approbation de l'organigramme municipal.
 - i) Avenant # 5 – Contrat d'occupation et engagement – 15, chemin Masson – M. Robert Gauthier.
 - j) Adoption de la politique de reconnaissance des employés municipaux # 130A-2019.
 - k) Adoption de la politique relative aux heures de travail des employés cadres # 139-2019.
 - l) Achat d'un copieur de marque Ricoh MP modèle C3504ex (Urbanisme) et d'un copieur de marque Ricoh modèle MP C307 (Trésorerie).
 - m) Autorisation de mainlevée totale pour les actes # 12 225 943 et # 11 913-836 aux dossiers # 700-22-009352-021 et # 700-18-00072-048 Vente par shérif 8 juin 2005.
 - n) Terrain à vendre – Chemin de Sainte-Marguerite intersection rue des Lupins – Matricule 6098-96-5699 – Lot # 5 228 601.
 - o) Contrat d'entretien et de soutien d'application – Logiciel Somum - Renouvellement 2019.
 - p) Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt # 136-2019 décrétant l'acquisition de deux camions dix (10) roues et des équipements à neige, une dépense et un emprunt au montant de 716 000 \$.
5. **Sécurité civile, sécurité incendie et sécurité publique.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Acceptation de la démission de Mme Danielle Poirier, première répondante.
 - c) Nomination de M. Danick Bilodeau au poste de lieutenant intérimaire.
6. **Travaux publics et services techniques**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Contrat de travail à durée déterminée de M. Yvon Couillard, directeur du Service des travaux publics et services techniques.
 - c) Résultats d'ouverture des soumissions – Réfection de tronçons du chemin Guénette Dossier # TP-201902-08.
 - d) Résultats d'ouverture des soumissions – Fourniture d'une pelle excavatrice année 2018 et plus récente – Dossier # TP-201902-12.
 - e) Achat d'une remorque 20 tonnes neuve 2018 Kaufman 25 pieds pour le transport de l'excavatrice.
 - f) Résultats d'ouverture des soumissions – Travaux d'épandage d'abat-poussière – Dossier # TP-201902-17.
 - g) Travaux de mise en place d'un système d'unité de climatisation à l'atelier mécanique Garage municipal 245, chemin Masson – Mandat à Réfrigération Locas.
 - h) Achat de 2 ordinateurs et l'ajout d'une imprimante pour la télégestion du réseau d'aqueduc – CBM Informatique.
 - i) Configuration et mise à jour des logiciels de télégestion du réseau d'aqueduc – Automation R.L. inc.
7. **Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Demande de dérogation mineure # 2019-DM-00004 – 140, rue des Trembles, terrain no. 1 – Régularisation.

- c) Demande de dérogation mineure # 2019-DM-00005 – 140, rue des Trembles, terrain no. 2 – Régularisation.
 - d) Demande de dérogation mineure # 2019-DM-00006 – 188, rue des Trembles – Régulariser les normes d'implantation de la résidence relativement au plan de localisation réalisé en 2000.
 - e) Demande de projet majeur de lotissement # 2019-PML-00001 – montée des Marguerites – Projet intégré Demco Construction Inc.
 - f) Demande de projet majeur de lotissement # 2019-PML-00003 – rue du Domaine-Denis – Verco Capital inc.
 - g) Renouvellement - Autorisation pour programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord – Entente avec Abrinord.
 - h) Adoption du plan d'actions 2019 de la politique environnementale # 123-2018.
 - i) Projet d'interconnexion au Parc linéaire du P'tit train du Nord et budget régionaux Fonds d'interconnexion MRC - SOPAIR.
8. **Communication, loisirs, événements et culture.**
- a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Entente Écho Aloha.
 - c) Programmation et tarification des activités de loisirs – Printemps 2019.
9. **Correspondance.**
10. **Affaires nouvelles.**
- a) Autorisation de paiement – Mme Cassandre Carette, coordonnatrice loisirs, événements et culture.
 - b) Demande de collaboration au projet « Parole et Musique sur la rive ».
11. **Période de questions.**
12. **Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

6756-03-2019

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

6757-03-2019

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 18 FÉVRIER 2019 À 19 H 03.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 18 février 2019 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2019 à 19 h 03 soit et est approuvé tel que rédigé.

6758-03-2019

3. b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 4 MARS 2019 À 17 H 08.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 4 mars 2019 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2019 à 17 h 08 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

4. a) RAPPORT DE LA MAIRESSE ET RESPONSABLES DES COMITÉS.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

Madame la conseillère, Julie Moreau, fait rapport au conseil.

6759-03-2019

4. b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 679 197.13 \$;

ATTENDU que les chèques # 30 853, # 30 864 et # 30 890 sont inexistantes ;

ATTENDU le rapport de la directrice générale, madame Julie Forgues, déposé au regard de la dépense autorisée au montant de 19 098.79 \$ plus les taxes applicables (21 958.83 \$ toutes taxes comprises) à Lafarge Canada inc. pour l'achat additionnel de pierre AB-10 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques	Total
Dépenses incompressibles	du 14 février 2019 au 14 mars 2019	# 30 840 à # 30 898	486 537.92 \$
Déboursés	au 14 mars 2019	# 30 899 à # 30 981	192 659.21 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

4. c) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 14F-2006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 14-2006 POUR AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE 750 000 \$ À 1 000 000 \$.

La conseillère, madame Julie Moreau, donne un avis de motion qu'un projet de règlement # 14F-2006 sera présenté pour étude et adoption à une séance ultérieure afin de modifier le règlement # 14-2006 pourvoyant à constituer un fonds de roulement afin d'en augmenter le montant de 750 000 \$ à 1 000 000 \$ en appropriant une somme de 250 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017.

4. d) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # 14F-2006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 14-2006 POUR AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE 750 000 \$ À 1 000 000 \$.

La greffière, madame Judith Saint-Louis, procède au dépôt et à la présentation du règlement # 14F-2006 modifiant le règlement # 14-2006 pourvoyant à constituer un fonds de roulement au montant de 750 000 \$ afin de l'augmenter à 1 000 000 \$.

Le projet de règlement prévoit une appropriation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017 d'un montant de 250 000 \$ pour porter le fonds de roulement à 1 000 000 \$. Cette modification du fonds de roulement fait suite aux 5 précédentes depuis la constitution initiale du fonds en 2006 et permettra l'achat sans financement d'immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 tel que présenté en décembre dernier.

Toute personne le désirant peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation.

4. e) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 83-2014-A12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 83-2014 PORTANT SUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ET IMPOSANT UN TARIF À CETTE FIN.

La conseillère, madame Julie Moreau, donne un avis de motion qu'un projet de règlement # 83-2014-A12 sera présenté pour étude et adoption à une séance ultérieure afin de modifier le règlement # 83-2014 portant sur le financement de certains biens, services ou activités de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin pour actualiser à la hausse certains tarifs prévus pour la reproduction de documents, le centre de conditionnement physique, les bacs et conteneurs de matières résiduelles, les tarifs de main-d'œuvre, l'accès au débarcadère et le coût des vignettes d'embarcations, certains objets promotionnels et de mettre à jour la liste des organismes locaux.

4. f) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 83-2014-A12 DÉCRÉTANT DES DISPOSITIONS SUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ET IMPOSANT UN TARIF À CETTE FIN.

La greffière, madame Judith Saint-Louis, procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement # 83-2014-A12 *modifiant le règlement # 83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin.*

Ce règlement vise :

- à modifier l'article 3.1 pour y actualiser les montants des copies et autres documents en lien avec le règlement provincial *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (c. A-2.1, r. 3)* ;
- l'article 3.4 a) pour actualiser les taux de la main d'œuvre du Service des travaux publics ;
- l'article 3.4 j) pour modifier des tarifs pour la vente de conteneurs ou de bacs à déchets en lien avec les taux soumis par la MRC ;
- l'article 3.6.2 a) pour les dates de services de la plage ;
- l'article 3.6.2 b) pour modifier les tarifs des inscriptions au camp de jour et du service de garde ;
- l'article 3.6.2 d) pour ajouter un tarif journalier au centre de conditionnement physique et rendre gratuit l'abonnement des employés municipaux de la Ville ;
- l'article 3.6.2 f) pour modifier les tarifs d'accès au débarcadère soit les vignettes ;
- l'article 3.7 pour modifier certains tarifs d'objets promotionnels ;
- et pour modifier l'annexe « A » Organismes locaux selon les résolutions de reconnaissance récentes du conseil.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation.

6760-03-2019

4. g) AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT # AG-045-2019 ACQUISITION D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELS ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES.

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement # AG-045-2019 décrétant une dépense au montant de 124 000 \$ et un emprunt au même montant pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels et équipements connexes pour pompiers au Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel le 6 mars 2019 ;

ATTENDU les dispositions du règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire est requis pour financer les dépenses à effectuer au montant global de 124 000 \$ pour le paiement prochain avant son financement permanent ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate la mairesse, madame Gisèle Dicaire ou le maire suppléant en son absence et le trésorier, monsieur Sébastien Racette, ou la directrice générale en son absence, à obtenir un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut pour un montant de 124 000 \$ et à signer pour et au nom de la Ville tout document inhérent à l'octroi du crédit demandé.

6761-03-2019

4. h) APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME MUNICIPAL.

ATTENDU que la structure administrative municipale évolue en vertu des différents besoins des services municipaux de la Ville ;

ATTENDU l'organigramme tel que mis à jour pour refléter la situation actuelle des emplois à la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve l'organigramme municipal tel que modifié en date du 8 mars 2019 lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

6762-03-2019

4. i) AVENANT # 5 – CONTRAT D'OCCUPATION ET ENGAGEMENT – 15, CHEMIN MASSON – M. ROBERT GAUTHIER.

ATTENDU les dispositions de l'entente intervenue le 2 octobre 2013 avec monsieur Robert Gauthier pour l'occupation de la maison sise au 15, chemin Masson stipulant certains engagements et compensation jusqu'au 30 juin 2019 ;

ATTENDU la demande de monsieur Robert Gauthier à l'effet de renouveler l'entente pour une autre année ;

ATTENDU qu'il est profitable pour les parties de renouveler cette entente pour une période additionnelle d'un an ;

ATTENDU l'avenant # 5 préparé à cet effet par la greffière, madame Judith Saint-Louis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le prolongement de la durée de l'entente précitée pour une année additionnelle jusqu'au 30 juin 2020 et mandate la mairesse, madame Gisèle Dicaire, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Julie Forgues, ou la greffière en son absence, à signer pour et au nom de la Ville l'avenant # 5 à intervenir.

6763-03-2019

4. j) ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX # 130A-2019.

ATTENDU la résolution # 6323-04-2018 prise à sa séance ordinaire du 16 avril 2018 par le conseil municipal pour adopter la Politique de reconnaissance des employés municipaux # 130-2018 encadrant par des paramètres prédéterminés la reconnaissance et à l'occasion sa sensibilité, sa sympathie et le soulignement de certains événements significatifs tant personnels que professionnels des employés et aussi des élus pour permettre une équité ;

ATTENDU que ce conseil désire modifier cette politique afin d'y ajouter une section pour l'accès gratuit au centre de conditionnement physique valorisant ainsi la santé physique des employés à son embauche ;

ATTENDU que cette modification a été apportée à la politique révisée # 130A-2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil adopte la Politique de reconnaissances des employés municipaux # 130A-2019 laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite et laquelle abroge et remplace la politique # 130-2018 à compter des présentes.

6764-03-2019

4. k) ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX HEURES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES # 139-2019.

ATTENDU la volonté du conseil d'assurer une saine gestion du temps supplémentaire effectué par le personnel cadre ;

ATTENDU que ce conseil souhaite encadrer le temps supplémentaire tout en offrant des moyens compensatoires sur mesure pour certains postes cadres ;

ATTENDU le projet de politique # 139-2019 tel que rédigé par la directrice générale, madame Julie Forgues et soumis au conseil pour étude ;

ATTENDU que ce projet reflète bien la vision du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil adopte la Politique relative aux heures supplémentaires du personnel cadre # 139-2019 laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite pour son application à compter des présentes.

QUE ce conseil suspend l'application de l'article 4 Heures de travail du règlement décrétant les conditions de travail et bénéfices marginaux du personnel cadre # 31-2008 jusqu'à ce que cet article soit modifié par un nouveau règlement reflétant la présente politique.

6765-03-2019

4. l) ACHAT D'UN COPIEUR DE MARQUE RICOH MP MODÈLE C3504EX (URBANISME) ET D'UN COPIEUR DE MARQUE RICOH MODÈLE MP C307 (TRÉSORERIE).

ATTENDU la nécessité de remplacer le copieur du Service des travaux publics et services techniques ;

ATTENDU que le financement du copieur du Service de l'urbanisme est terminé et que cet équipement peut convenir aux besoins du Service des Travaux publics ;

ATTENDU les besoins d'un copieur pour le Service de sécurité incendie ;

ATTENDU que l'actuel copieur au Service de la trésorerie peut convenir aux besoins du Service de sécurité incendie ;

ATTENDU les diverses options soumises, l'analyse comparative effectuée par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, sur plusieurs modèles de marques Ricoh et Canon et sa recommandation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de Delcom Solutions d'affaires au montant de 7 501.00 \$ plus les taxes applicables (8 624.27 \$ toutes taxes comprises) pour l'achat d'un copieur de marque Ricoh MP C3504ex incluant un contrat de service à 0.0069 \$ la copie n&b et 0.055 \$ la copie couleur pour une durée de 5 ans sans indexation incluant pièces, main-d'œuvre et poudre pour le Service de l'urbanisme.

QUE ce conseil accepte l'offre de Delcom Solutions d'affaires au montant de 2 688.00 \$ plus les taxes applicables (3 090.53 \$ toutes taxes comprises) pour l'achat d'un mini copieur de marque Ricoh MP C307 incluant un contrat de service à 0.014 \$ la copie n&b et 0.075 \$ la copie couleur incluant pièces, main-d'œuvre et poudre pour une durée de 5 ans sans indexation pour le Service de la trésorerie.

QUE les équipements actuels soient transférés aux Services des travaux publics et de sécurité incendie.

QUE ces dépenses soient financées à même le fonds de roulement de la Ville sur une période de 5 ans.

6766-03-2019

4. m) AUTORISATION DE MAINLEVÉE TOTALE POUR LES ACTES # 12 225 943 ET # 11 913 836 AUX DOSSIERS # 700-22-009352-021 ET # 700-18-000072-048 VENTE PAR SHÉRIF 8 JUIN 2005.

ATTENDU la procédure de vente par shérif exercée le 8 juin 2005 dans les dossiers # 700-22-009352-021 et # 700-18-000072-048 et les actes publiés sous les numéros 11 913 836 et 12 225 943 au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Terrebonne ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une mainlevée totale au regard de ces inscriptions relatives au procès-verbal de saisie et à l'avis de vente par shérif pour fermer ces dossiers ;

ATTENDU le projet de mainlevée telle que préparée par le notaire Me Sébastien Voizard en date du 28 février 2019 ;

ATTENDU la recommandation favorable de la greffière, madame Judith Saint-Louis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la mairesse, madame Gisèle Dicaire, ou le maire suppléant en son absence, et la greffière, madame Judith Saint-Louis, ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Ville la mainlevée totale pour les inscriptions à radier dans ces dossiers.

6767-03-2019

4. n) TERRAIN À VENDRE – CHEMIN DE SAINTE-MARGUERITE INTERSECTION RUE DES LUPINS – MATRICULE 6098-96-5699 – LOT # 5 228 601.

ATTENDU que la Ville est devenue propriétaire d'un terrain vacant connu comme étant le lot 5 228 601 immatriculé au rôle sous le numéro 6098-96-5699 situé sur le chemin de Sainte-Marguerite à l'intersection de la rue des Lupins par une vente pour défaut de paiement de taxes en décembre 2001 et qu'elle désire s'en départir ;

ATTENDU que ce terrain offre plusieurs possibilités de construction étant desservi par les services d'aqueduc et d'égout municipal et d'une superficie de 5 763.2 mètres carrés dans la zone C-22 et sujet au Plan d'implantation et d'intégration architecturale du centre villageois permettant les usages des classes Habitation et Commerce ;

ATTENDU que cet immeuble est grevé de deux servitudes perpétuelles d'entretien de conduites privées d'aqueduc et d'égout publiées sous les numéros 22 791 028 et 24 219 653 à respecter ;

ATTENDU que ce conseil désire procéder par une vente en obtenant des offres sous pli cachetées et selon une mise à prix minimale de 48 000 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la greffière, madame Judith Saint-Louis, à procéder à l'appel d'offres public pour la vente de cet immeuble par des offres sous pli scellé à la date fixée à l'avis public à paraître pour une mise à prix minimale de 48 000 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant, sans autre condition que celles de ne pas subdiviser le terrain et d'ériger une construction dans les 2 ans suivant la signature du contrat de vente.

QUE la Ville ne s'engage à accepter ni la soumission la plus haute ni aucune des offres déposées et n'est pas tenue à payer aucuns frais pour la préparation des offres par les personnes intéressées. Elle ne s'engage à aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les acheteurs potentiels.

QUE toutes les offres déposées devront être valides pour une période de 60 jours sans conditions particulières.

QUE les frais de mise en vente de cet immeuble soient imputés au poste budgétaire # 02-19000-341.

6768-03-3019

4. o) CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATION – LOGICIEL SOMUM – RENOUELEMENT 2019.

ATTENDU la proposition de Somum datée du 20 novembre 2018 relativement au contrat d'entretien et soutien annuel (CESA) 2019 de l'application de communication Somum au montant de 1 698.30 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable du trésorier, monsieur Sébastien Racette ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition de Somum précitée et portant le numéro 24 767 laquelle demeure attachée à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le Service de la trésorerie à acquitter la facture en temps et lieu.

QUE cette dépense soit imputée et répartie aux postes budgétaires # 62-23000-414, # 02-41300-414, # 02-41310-414 et # 02-13000-414.

4. p) DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT # 136-2019 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONS DIX (10) ROUES ET DES ÉQUIPEMENTS À NEIGE, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 716 000 \$.

La greffière, madame Judith Saint-Louis, dépose conformément à la procédure édictée à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 14 mars dernier pour le règlement d'emprunt # 136-2019 décrétant l'acquisition de deux camions dix (10) roues et des équipements à neige, une dépense et un emprunt au montant de 716 000 \$. Ce dernier atteste l'approbation des personnes habiles à voter du règlement, aucune demande n'ayant été enregistrée sur un nombre minimal de 294 pour exiger un référendum.

Le conseil prend acte du dépôt du certificat.

5. SÉCURITÉ CIVILE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE.

5. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Monsieur le conseiller, Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

6769-03-2019

5. b) ACCEPTATION DE DÉMISSION DE MME DANIELLE POIRIER, PREMIÈRE RÉPONDANTE.

ATTENDU l'avis de démission remis au directeur du Service de sécurité incendie par madame Danielle Poirier, membre de la brigade des premiers répondants de Sainte-Marguerite-Estérel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de l'avis, accepte la démission de madame Danielle Poirier à compter des présentes et lui adresse ses remerciements et sa reconnaissance pour sa contribution en tant que première répondante au sein de la brigade municipale.

6770-03-2019

5. c) NOMINATION DE MONSIEUR DANICK BILODEAU AU POSTE DE LIEUTENANT INTÉRIMAIRE.

ATTENDU l'affichage du poste de lieutenant intérimaire au Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier, pour la nomination de monsieur Danick Bilodeau au poste de lieutenant intérimaire le tout conditionnel à la réussite de la formation d'officier non urbain ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et procède à la nomination de monsieur Danick Bilodeau, au poste de lieutenant intérimaire au Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, aux conditions telles qu'édictées au règlement # AG-033-2015 et à la convention en vigueur au chapitre de la rémunération à compter des présentes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-22000-141.

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES.

6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Monsieur le conseiller, Bernard Malo, fait rapport au conseil.

6771-03-2019

6. b) CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE DE M. YVON COUILLARD, DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES.

ATTENDU la terminaison du lien d'emploi du titulaire du poste de directeur du Service des travaux publics et services techniques, survenue le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU la résolution # 6584-10-2018 de même que le contrat de travail signé avec monsieur Yvon Couillard et la Ville au mois d'octobre 2018 à titre de directeur remplaçant du Service des travaux publics et services techniques ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale, madame Julie Forgues, relativement à l'octroi à monsieur Yvon Couillard d'un contrat de travail à durée déterminée ;

ATTENDU que la Ville et monsieur Couillard consentent à la conclusion d'un nouveau contrat de travail, abrogeant ainsi le contrat de travail signé au terme de la résolution # 6584-10-2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la conclusion d'un contrat de travail à durée déterminée entre la Ville et monsieur Yvon Couillard, lequel occupera le poste de directeur du Service des travaux publics et services techniques, pour la durée comprise à compter des présentes jusqu'au vendredi 29 novembre 2019.

QUE ce conseil accorde à monsieur Couillard un salaire annuel de 81 000 \$, plus les avantages sociaux convenus entre les parties pour toute la durée du contrat.

QUE la directrice générale, madame Julie Forgues, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail à durée déterminée tel que rédigé.

QUE monsieur Yvon Couillard soit également désigné pour approuver et signer pour et au nom de la Ville les demandes d'approbation des plans et demandes de consentements municipaux en provenance de Bell Canada et d'Hydro-Québec, à titre de personne ressource pour la gestion des cours d'eau à la MRC de même qu'au comité de Santé et sécurité au travail (SST).

6772-03-2019

6. c) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – RÉFECTION DE TRONÇONS DU CHEMIN GUÉNETTE – DOSSIER # TP-201902-08.

ATTENDU le devis # TP-201902-08 tel que préparé en collaboration avec monsieur Sylvain Racette, ing. Parallèle 54 inc pour des travaux de réfection de tronçons du chemin Guénette en 2 phases sur une longueur totale de 1.85 kilomètre ;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SÉAO et dans l'édition du 20 février 2019 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut pour la réfection de tronçons du chemin Guénette tel qu'il appert au devis # TP-201902-08 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues le 14 mars 2019 à 15 h selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Total avant taxes
Construction Monco inc.	1 214 908.21 \$
Construction T.R.B. inc.	1 309 918.57 \$
David Riddell Excavation/Transport	1 375 993.85 \$
Excapro inc.	1 296 683.72 \$
Inter Chantiers inc.	1 485 164.45 \$
Jobert inc.	1 212 033.11 \$
Les Entreprises Claude Rodrique inc.	1 148 140.35 \$
Uniroc Construction inc.	1 329 990.79 \$

ATTENDU que le prix soumis à la soumission conforme reçue de Les Entreprises Claude Rodrigue inc. au montant de 1 148 140.35 \$ plus les taxes applicables (incluant un montant pour travaux imprévus de 5 000.00 \$) est le plus bas et le plus avantageux pour la Ville ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Sylvain Racette ing. Parallèle 54 inc. ;

ATTENDU que ces travaux sont admissibles à une aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et une aide financière au volet AIRL du programme PAVL en attente de confirmation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil décrète les travaux de réfection sur le chemin Guénette et accepte le prix soumis par Les Entreprises Claude Rodrigue inc. au montant de 144 009.50 \$ pour la phase I et de 854 590.50 \$ pour la phase II soit un montant global de 998 600.00 \$ plus les taxes applicables (1 148 140.35 \$ toutes taxes comprises) et lui attribue le contrat # TP-201902-08 conditionnellement à l'octroi de l'aide financière attendue au programme PAVL.

QUE mandat soit donné à monsieur Yvon Couillard, directeur du Service des travaux publics et services techniques, pour représenter la Ville au dossier.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # 114-2017.

6773-03-2019

6. d) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – FOURNITURE D'UNE PELLE EXCAVATRICE ANNÉE 2018 ET PLUS RÉCENTE - DOSSIER # TP-201902-12.

ATTENDU les besoins de la Ville pour procéder éventuellement à l'acquisition d'une pelle hydraulique excavatrice pour les travaux en régie interne ;

ATTENDU la devis # TP-201902-12 préparé en collaboration par la greffière, Judith Saint-Louis et le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard pour une pelle hydraulique de marque CASE modèle CX145C ou JOHN DEERE modèle 135G ou CARTERPILLAR modèle 315F ou VOLVO modèle EC145, de l'année 2018 ou plus récente, neuve ou jusqu'à 900 heures d'opération maximum avec équipements et godets ;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SÉAO et dans l'édition du 27 février 2019 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut pour l'acquisition d'une pelle excavatrice année 2018 et plus récente tel qu'il appert au devis # TP-201902-12 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues le 14 mars 2019 à 15 h selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Description	Total avant taxes
Longus Equipment inc.	Case CX145C 2019 15 hres	198 450.00 \$
Nortrax Québec	John Deere 135G 2018 325 hres	248 450.00 \$

ATTENDU qu'après étude des soumissions reçues, la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse est celle de Longus Équipement inc. ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des services techniques, monsieur Yvon Couillard, en faveur de l'option la plus avantageuse pour la Ville soit celle de Longus Équipement inc. plus la garantie prolongée de 60 mois/ 5000 heures ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et opte pour l'offre de Longus Équipement inc. et lui attribue le contrat sur commande au prix de 198 450.00 \$ plus les taxes applicables pour une pelle hydraulique excavatrice de marque Case modèle CX145C année 2019 ayant 15 heures d'utilisation avec attache-rapide EDF, godets d'excavation 36 pouces et de fossé 60 pouces, lame avant et autres accessoires plus la garantie de 60 mois / 5000 heures complète pièces et main-d'œuvre à nos ateliers au montant de 2 900.00 \$ soit un montant total de 201 350.00 \$ plus les taxes applicables (231 502.16 \$ toutes taxes comprises).

QUE le représentant de la Ville au dossier soit le directeur du Service des travaux publics et services techniques ou son représentant, monsieur Yvon Couillard.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

6774-03-2019

6. e) ACHAT D'UNE REMORQUE 20 TONNES NEUVE 2018 KAUFMAN 25 PIEDS POUR LE TRANSPORT DE L'EXCAVATRICE.

ATTENDU les besoins du Service des travaux publics et des services techniques pour le transport de l'excavatrice sur chenille ;

ATTENDU les offres reçues selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Description	Total avant taxes
BWS Manufacturing	Remorque Lewis 20t tandem 32'8"	25 750.00 \$
Pierquip	Remorque Timon Gincor 20t tandem	33 000.00 \$
Équipements PSA	Remorque Kaufman F20T-22.5K 25H 20t tandem 25'	20 775.00 \$

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des services techniques, monsieur Yvon Couillard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de l'entreprise Équipements PSA et lui attribue le contrat pour l'acquisition d'une remorque 20 tonnes neuve 2018 de 25 pieds avec rampes à ressorts pour le transport de l'excavatrice pour un montant de 20 775.00 \$ plus les taxes applicables (soit 23 886.06 \$ toutes taxes comprises) le tout selon son offre du 26 février 2019.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, soit désigné à titre de représentant de la Ville pour l'immatriculation et la suite de ce dossier.

QUE le financement de cet équipement soit fait par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

6775-03-2019

6. f) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE – DOSSIER # TP-201902-17.

ATTENDU les besoins en matière d'abat-poussière sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation écrite préparé par le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, pour la fourniture et la réalisation de travaux d'épandage d'abat-poussière constitué de chlorure de calcium 35 % en solution liquide sur l'ensemble des rues municipales non asphaltées situées sur son territoire transmis le 27 février 2019 sur invitations pour une quantité estimée à 71 760 litres par tournée ;

ATTENDU le tableau des résultats des soumissions reçues avant 15 h le 14 mars 2019 comme suit :

Soumissionnaires	Par litre 1 ^{er} épandage avant taxes	Par litre 2 ^e épandage avant taxes	Total avant taxes
Les Entreprises Bourget inc.	0.3296 \$	0.3296 \$	47 304.19 \$
Multi-Routes inc.	0.3050 \$	0.3050 \$	43 773.60 \$
Somavrac C.C. Inc.	0.3400 \$	0.3400 \$	48 796.80 \$

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard en faveur de la soumission la plus basse qui s'avère être la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'épandage d'abat-poussière (chlorure de calcium liquide 35 % en solution liquide - certifié BNQ 2410-300/2009) sur certaines rues municipales du territoire, accepte la soumission de Multi-Routes inc. au prix de 0.3050 \$ le litre plus les taxes applicables incluant les travaux d'épandage et lui attribue le contrat # TP-201902-17 pour la fourniture du chlorure de calcium pour un montant n'excédant pas 43 773.60 \$ plus les taxes applicables (50 328.70 \$ toutes taxes comprises), le tout en respectant les conditions suivantes :

- Que le produit utilisé soit conforme aux normes BNQ et aux nouvelles exigences gouvernementales ;
- Que les conditions et recommandations d'épandage soient respectées ;
- Que les rues et routes recevant de l'abat-poussière soient conformes au plan soumis par le directeur du Service des travaux publics et services techniques ;
- Qu'il procède à deux (2) épandages au cours de l'été 2019 afin de nous assurer de bien stabiliser les routes.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-32000-620.

6776-03-2019

6. g) TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'UNITÉ DE CLIMATISATION À L'ATELIER MÉCANIQUE GARAGE MUNICIPAL 245, CHEMIN MASSON – MANDAT À RÉFRIGÉRATION LOCAS.

ATTENDU que la Ville est responsable de s'assurer que des mesures ont été mises en place afin de rendre les lieux et un environnement de travail adéquats ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre en place un système d'unité de climatisation à l'atelier mécanique pour remplacer le système actuel qui exige une forte consommation d'eau ;

ATTENDU l'offre de service de l'entreprise Réfrigération Locas du 8 novembre 2018 pour le climatiseur, incluant ventilateur, tuyauterie, support extérieur, thermostat, matériel et main d'œuvre au montant de 9 802.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et des services techniques, monsieur Yvon Couillard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de l'entreprise Réfrigération Locas et lui attribue le contrat # TP-201903-21 pour l'acquisition et la mise en place d'une unité de climatisation à l'atelier mécanique du garage municipal au 245, chemin Masson pour un montant de 9 802.00 \$ plus les taxes applicables (soit 11 269.85 \$ toutes taxes comprises) selon son offre du 8 novembre 2018 laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit payable par le surplus accumulé non-affecté au 31 décembre 2017.

6777-03-2019

6. h) ACHAT DE 2 ORDINATEURS ET L'AJOUT D'UNE IMPRIMANTE POUR LA TÉLÉGESTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC – CBM INFORMATIQUE.

ATTENDU que les installations informatiques principales du réseau d'aqueduc actuellement situées au poste de surpression au 241, chemin Masson doivent être actualisées en conséquence de l'aménagement d'un 3^e puits d'eau au 20, chemin Guénette, entre autres ;

ATTENDU l'offre de service de l'entreprise CBM Informatique, pour le coût d'acquisition, d'installation, la configuration et la programmation des ordinateurs et imprimante au montant de 3 630.76 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et des services techniques, monsieur Yvon Couillard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de l'entreprise CBM Informatique et lui attribue le contrat # TP-201902-09 pour l'acquisition de 2 ordinateurs Workstation Lenevo – P520C -W-2123, logiciel Microsoft 365 Business, imprimante Brother HL-5000D – 42ppm et installation pour un montant de 3 630.76 \$ plus les taxes applicables (soit 4 174.47 \$ toutes taxes comprises).

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit payable par le règlement # 112A-2018.

6778-03-2019

6. i) CONFIGURATION ET MISE À JOUR DES LOGICIELS DE TÉLÉGESTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC – AUTOMATION R.L. INC.

ATTENDU l'achat de nouveaux postes informatiques pour le réseau d'aqueduc ;

ATTENDU l'offre de service de l'entreprise Automation R. L. pour la configuration et la mise à jour des logiciels du réseau d'aqueduc au montant de 20 500.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et des services techniques, monsieur Yvon Couillard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de l'entreprise Automation R. L. inc et lui attribue le contrat de gré à gré # TP-201902-10 pour la configuration des logiciels sur les 2 nouveaux ordinateurs Workstation Lenevo, licences

Factory Talk View SE 24, Factory Talk View Studio et Win-911, rapport, installation et programmation pour un montant de 20 500.00 \$ plus les taxes applicables (soit 23 569.88 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable par le règlement # 112A-2018.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Le conseiller, monsieur Raymond St-Aubin, fait rapport au conseil.

La conseillère, madame Lisiane Monette, fait rapport au conseil.

6779-03-2019

7. b) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2019-DM-00004 – 140, RUE DES TREMBLES, TERRAIN NO. 1 – RÉGULARISATION.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2019-DM-00004 telle que soumise pour la propriété sise au 140, rue des Trembles pour permettre de régulariser plusieurs aspects, à savoir : de permettre le lot no 1 figurant sur le plan de lotissement préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, sous la minute 3349, d'une largeur de 15.40 mètres au lieu de 35 mètres requis ; de permettre la superficie du lot à 800 mètres carrés au lieu de 1 000 mètres carrés requis ; et de permettre une largeur de la résidence à 6.74 mètres au lieu de 7 mètres prévus au règlement ;

ATTENDU que cette demande porte sur le lot actuel 5 229 619 situé dans la zone R-7 ;

ATTENDU que, dans les circonstances, le nombre de dérogations est important et les dérogations sont significatives, ce qui en ferait des dérogations majeures et non mineures ;

ATTENDU que les membres du conseil estiment que les dérogations demandées ne porteraient pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

ATTENDU la recommandation # C.C.U. 2019-010 du comité consultatif d'urbanisme défavorable à la demande ;

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 27 février 2019 à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2019-DM-00004 serait entendue à la présente séance ;

Madame Gisèle Dicaire, la mairesse, invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées. Aucun commentaire de l'assemblée.

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme et des propriétaires du secteur et que cette demande de dérogation mineure # 2019-DM-00004 soit refusée.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

6780-03-2019

7. c) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2019-DM-00005 – 140, RUE DES TREMBLES, TERRAIN NO. 2 – RÉGULARISATION.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2019-DM-00005 telle que soumise pour la propriété sise au 140, rue des Trembles conséquence de la précédente résolution pour permettre de régulariser plusieurs aspects, à savoir : de permettre le lot no 2 figurant sur le plan de lotissement préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, sous la minute 3349 à une largeur de 19.85 mètres au lieu de 35 mètres ; de permettre la superficie du lot à 585.2 mètres carrés au lieu de 1 000 mètres carrés prévu au règlement ;

ATTENDU que cette demande porte sur le lot actuel 5 229 619 situé dans la zone R-7 ;

ATTENDU que, dans les circonstances, le nombre de dérogations est important et les dérogations sont significatives, ce qui en ferait des dérogations majeures et non mineures ;

ATTENDU que les membres du conseil estiment que les dérogations demandées ne porteraient pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

ATTENDU la recommandation # C.C.U. 2019-011 du comité consultatif d'urbanisme défavorable à la demande ;

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 27 février 2019 à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2019-DM-00005 serait entendue à la présente séance ;

Madame Gisèle Dicaire, la mairesse, invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées. Aucun commentaire de l'assemblée.

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme et des propriétaires du secteur et que cette demande de dérogation mineure # 2019-DM-00005 soit refusée.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

6781-03-2019

7. d) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2019-DM-00006 – 188, RUE DES TREMBLES – RÉGULARISER LES NORMES D'IMPLANTATION DE LA RÉSIDENCE RELATIVEMENT AU PLAN DE LOCALISATION RÉALISÉ EN 2000.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2019-DM-00006 telle que soumise pour la propriété sise au 188, rue des Trembles pour permettre de régulariser les normes d'implantation de la résidence relativement au plan de localisation réalisé en 2000 ;

ATTENDU que cette demande porte sur le lot actuel 5 229 659 situé dans la zone R-7 ;

ATTENDU que cette demande vise à régulariser la marge avant du bâtiment à 3.57 mètres au lieu des 5 mètres prescrits et de réduire la marge latérale d'une autre portion du garage attenant à 1.19 mètre au lieu de 3 mètres ;

ATTENDU que les travaux à l'époque ont fait l'objet de permis demandés et obtenus en bonne et due forme ;

ATTENDU que les travaux ont également fait l'objet à l'époque de dérogations mineures acceptées par le conseil municipal par les résolutions # 1429-04-2000 et # 1543-08-2000 ;

ATTENDU que les marges ne concordent plus ;

ATTENDU que dans les circonstances, les demandeurs ont fait preuve de bonne foi et respecté les procédures prévues au règlement de zonage en vigueur à l'époque ;

ATTENDU que les membres du conseil estiment que les dérogations demandées ne porteraient pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

ATTENDU la recommandation # C.C.U. 2019-012 du comité consultatif d'urbanisme favorable à la demande ;

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 27 février 2019 à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2019-DM-00006 serait entendue à la présente séance ;

Madame Gisèle Dicaire, la mairesse, invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées. Aucun commentaire de l'assemblée.

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme et des propriétaires du secteur et que cette demande de dérogation mineure # 2019-DM-00006 soit acceptée.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

6782-03-2019

7. e) DEMANDE DE PROJET MAJEUR DE LOTISSEMENT # 2019-PML-00001 – MONTÉE DES MARGUERITES – PROJET INTÉGRÉ DEMCO CONSTRUCTION INC.

La conseillère municipale, madame Lisiane Monette, déclare son conflit d'intérêt et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU le dépôt d'un projet majeur de lotissement # 2019-PML-00001 par Demco Construction Inc. pour un nouveau développement en projet intégré sur la montée des Marguerites sur les lots Ptie # 6 103 304 et Ptie # 5 946 335 ;

ATTENDU le plan image préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, du 19 décembre 2018 au dossier # 2015-281R, plan # X-64269 et portant le numéro 16 318 de ses minutes consistant en la création de huit (8) lots et deux parties communes dont une allée véhiculaire de 8 mètres de largeur ;

ATTENDU que ce projet rencontre les dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur visant à autoriser les projets intégrés dans la zone R-48, la densité et les dimensions des lots projetés ;

ATTENDU qu'il n'est pas prévu pour ce projet de céder l'allée véhiculaire à la Ville ;

ATTENDU que chaque projet de construction pris individuellement devra faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale et devra au préalable être étudié par le comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Ville de se réserver de terrain pour parc, terrains de jeux, espace de conservation ou sentier naturel ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U. 2019-006 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau, et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents qui se prononcent et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il accueille la recommandation du comité consultatif d'urbanisme précitée et accepte la demande # 2019-PML-00001 tel qu'il appert au plan du projet majeur de lotissement préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, du 19 décembre 2018 au dossier # 2015-281R, plan # X-64269 et portant le numéro 16 318 de ses minutes.

QUE la contribution prévue en vertu du chapitre 19 du règlement # 128-2018-L sera exigible monétairement lors de dépôt de plan(s) de lotissement à venir.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit autorisé à donner suite à la demande en conséquence des présentes.

6783-03-2019

7. f) DEMANDE DE PROJET MAJEUR DE LOTISSEMENT # 2019-PML-00003 – RUE DU DOMAINE-DENIS – VERCOCAPITAL INC.

ATTENDU le dépôt d'un projet majeur de lotissement # 2019-PML-00003 pour un nouveau développement sur la rue du Domaine-Denis sur le lot 6 227 053 en remplacement du projet initial étudié sous le # 2018-PML-00036 qui a fait l'objet de la résolution # 6634-11-2018 prise le 19 novembre 2018 ;

ATTENDU le plan image de Paul Melançon, arpenteur-géomètre, dossier # 3933, daté du 5 mars 2019 et portant le numéro 19471 de ses minutes consistant en la création de vingt-huit (28) lots, un lot identifié parc et une rue ;

ATTENDU que ce projet rencontre les dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur visant à autoriser les projets intégrés dans la zone R-33, la densité et les dimensions des lots projetés pour une zone non desservie ni par l'aqueduc municipal ni par un réseau d'égout ;

ATTENDU que la rue sera cédée à la Ville, conformément au règlement de municipalisation et sur la construction des chemins en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U. 2019-008 ;

ATTENDU l'identification au plan « Parc » d'une superficie de 12 157.6 mètres carrés ;

ATTENDU la résolution # 6634-11-2018 prise le 19 novembre 2018 par laquelle ce conseil s'était prononcé en acceptant le projet de lotissement # 2018-PML-00036, projet modifié et substitué par le présent projet # 2019-PML-00003 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il accueille la recommandation du comité consultatif d'urbanisme précitée et accepte le projet majeur de lotissement # 2019-PML-00003 tel que déposé en remplacement du projet précédent # 2018-PML-00036 et abroge la résolution # 6634-11-2018.

QUE ce conseil signifie au requérant que la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels selon l'article 19.3.5 du règlement de lotissement # 128-2018-L sera exigée en partie en terrain pris à l'intérieur du plan précité identifié comme parc entre les lots projetés identifiés # 5 et # 6 pour une superficie de 12 157.6 mètres carrés, lequel est sujet à être décrit plus précisément lors du dépôt des plans de lotissement et en vue de sa cession à la Ville, et le solde de la contribution en argent selon les prescriptions du règlement en vigueur.

QUE les présentes soient reflétées dans un protocole d'entente de cession à intervenir entre les parties.

QUE ce conseil mandate la mairesse, madame Gisèle Dicaire, ou le maire suppléant en son absence, et la greffière, madame Judith Saint-Louis, ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Ville la cession du terrain identifié « Parc », le tout tel qu'il appert à l'entente à intervenir.

QUE tous les frais de la cession visée aux présentes soient à la charge entière du requérant.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit autorisé à donner suite à la demande en conséquence des présentes.

6784-03-2019

7. g) RENOUVELLEMENT - AUTORISATION POUR PROGRAMME D'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD – ENTENTE AVEC ABRINORD.

ATTENDU que par le biais du Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord, Abrinord assure un suivi temporel de la qualité des principaux cours d'eau de sa zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) ;

ATTENDU le projet de partenariat pour le suivi de la station No 5, 04010013 dont l'emplacement se situe dans la rivière Doncaster, à la hauteur de la rue du Haut-Bourgeois et de la station No 35, située en aval de la limite municipale de Ste-Lucie des-Laurentides, pont rue de la Chute-Rouge ;

ATTENDU la résolution # 4854-02-2014 prise le 17 février 2014 par laquelle ce conseil acceptait de participer à ce programme pour une année et renouvelé par ses résolutions # 5210-02-2015, # 5418-10-2015 et # 5764-11-2016 ;

ATTENDU que les coûts associés à l'échantillonnage d'une station sont de 1 200 \$ par an, pour les municipalités participantes, pour l'analyse de trois (3) paramètres de base (phosphore, matières en suspension et coliformes fécaux) pour le prélèvement et l'analyse de neuf (9) échantillons d'avril à novembre ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de renouveler sa participation au programme précité et mandate le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le contrat de bassin # 67, visant le partenariat avec Abrinord pour les stations # 5 et # 35, à intervenir pour l'année 2019 et autorise le Service de la trésorerie à acquitter les frais de 2 400 \$ en temps et lieu.

QUE cette dépense soit imputée au poste # 02-47010-444.

6785-03-2019

7. h) ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS 2019 DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE # 123-2018.

ATTENDU la politique environnementale élaborée par le comité consultatif sur l'environnement (CCE) et adoptée sous le numéro 123-2018 le 22 janvier 2018 par la résolution # 6218-01-2018 ;

ATTENDU le travail interne accompli par le CCE en collaboration avec la direction générale ainsi que certains élus sur la matrice de priorisation des projets ;

ATTENDU le projet de plan d'action tel que rédigé par le Service de l'urbanisme et de l'environnement comprenant 34 propositions d'actions pour 2019 sous différents thèmes montrant une estimation des coûts à investir de même que le nombre d'heures pour la réalisation ;

ATTENDU la volonté du conseil d'agir en prenant des mesures environnementales concrètes ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et adopte le plan d'action de la politique environnementale – Actions 2019 version du 15 février 2019 selon les sommes affectées aux prévisions budgétaires 2019 en conséquence.

6786-03-2019

7. i) PROJET D'INTERCONNEXION AU PARC LINÉAIRE DU P'TIT TRAIN DU NORD ET BUDGET RÉGIONAUX FONDS D'INTERCONNEXION MRC - SOPAIR.

ATTENDU les disponibilités au fonds de développement des territoires (FDT) à la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU la volonté politique de la Ville et aussi de la Ville d'Estérel, ville voisine, de procéder au raccord de ces deux villes par un sentier multifonctions ;

ATTENDU la possibilité pour la Société de plein air des Pays-d'en-Haut « SOPAIR » d'appuyer la Ville dans ses démarches auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le financement du projet et de réserver des fonds pour une éventuelle connexion intervalles ;

ATTENDU la politique de protection et d'accès aux sentiers votée en octobre 2017 par le conseil des maires, qui fait mention que l'interconnexion des différentes municipalités constituantes de la MRC est une priorité régionale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la SOPAIR à déposer une demande d'aide financière au fonds de développement des territoires (FDT) en vue du projet de raccordement des villes de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et d'Estérel.

8. COMMUNICATIONS, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

8. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Madame la conseillère, Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

6787-03-2019

8. b) ENTENTE ÉCHO ALOHA.

ATTENDU que le Pavillon Violette-Gauthier ainsi que le quai municipal ont été désignés infrastructures communes par le décret gouvernemental # 1065-2005 en date du 9 novembre 2005 et paru dans l'édition de la Gazette officielle du 23 novembre 2005 ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU que depuis plus de quatre ans Écho Aloha participe aux activités estivales du Lac Masson en Fête et contribue à stimuler l'économie locale ;

ATTENDU qu'Écho Aloha offre également des activités guidées pour le camp de jour de la Ville à tarif préférentiel ;

ATTENDU qu'Écho Aloha tient à poursuivre ses opérations commerciales et à collaborer avec la Ville pour son rayonnement ;

ATTENDU que la Ville désire confier la location et la tenue de cours/activités récréatives de « paddle boards » au quai municipal aménagé au 70, chemin Masson selon une convention particulière ;

ATTENDU l'entente telle que rédigée par la directrice remplaçante Communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'entente telle que rédigée pour l'occupation du Pavillon Violette-Gauthier et la location de « paddle boards » par Écho Aloha pour la saison estivale 2019 et autorise la mairesse, madame Gisèle Dicaire, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice remplaçante Communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest, ou la directrice générale en son absence, à signer pour et au nom de la Ville centre, agissant pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, l'entente à intervenir.

6788-03-2019

8. c) PROGRAMMATION ET TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS – PRINTEMPS 2019.

ATTENDU la préparation par le Service communication, loisirs, événements et culture de la programmation des activités de loisirs pour le printemps 2019 et les tarifs associés à chacune de ces activités ;

ATTENDU les ententes existantes avec certaines autres municipalités de la MRC et de la municipalité d'Entrelacs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les cours et activités proposés de même que les tarifs exigés à la programmation des activités printemps 2019 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

9. CORRESPONDANCE.

10. AFFAIRES NOUVELLES.

6789-03-2019

10. a) AUTORISATION DE PAIEMENT – MME CASSANDRE CARETTE, COORDONNATRICE LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE.

ATTENDU les heures supplémentaires effectuées au cours de l'année 2018 par madame Cassandra Carette, coordonnatrice loisirs, événements et culture, pour un montant estimé à 1 087.72 \$, autorisées par la directrice remplaçante Communications, loisirs, événements et culture, madame Geneviève Laforest ;

ATTENDU le solde de vacances annuelles 2018 de madame Cassandra Carette pour un montant estimé à 214.51 \$;

ATTENDU l'analyse des heures supplémentaires 2018 et la gestion de la planification du travail 2019 effectués par la directrice générale, madame Julie Forgues ;

ATTENDU que cette dépense est déjà prévue au budget de fonctionnement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder au paiement du solde des heures supplémentaires accumulées au cours de l'année 2018 ainsi que le solde restant des heures de vacances annuelles 2018 pour madame Cassandra Carette représentant un montant global estimé de 1 302.37 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

6790-03-2019

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 20 h 42, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière